

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
21 mars 2019
n° 10 / 7811^e
pages 529 à 576

CHRONIQUE / Consommation

Éclairage européen sur la banalisation
de la notion de « service » en droit de la consommation
À propos de la modification du champ d'application de l'action de groupe
par la loi ELAN

> *Carole Aubert de Vincelles*

548

ÉDITORIAL

529 Les généraux de l'An II, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 539 Blanchiment de fonds (présomption d'origine illicite) : volonté de dissimulation
- 540 Défenseur des droits : présentation du rapport annuel d'activité pour 2018
- 541 Fraude fiscale (blanchiment) : condamnation de la banque UBS à une amende record

POINTS DE VUE

- 544 Les maux de la traduction : nouvelles illustrations avec la directive ECN +,
Anne-Sophie Choné-Grimaldi
- 546 Le détachement des travailleurs, symbole des débats sur l'avenir de l'Union européenne,
Julien Icard

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 555 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 563 **Notes** : Actes illicites commis à l'occasion d'une manifestation : de l'imbroglia des responsabilités
à l'imbrication des fautes, *note sous Cass., ch. mixte, 30 nov. 2018, Sébastien Pellé*
- 568 L'abus du droit d'agrément dans une société en nom collectif,
note sous Com. 6 févr. 2019, Antoine Tadros
- 572 Restructuration de la dette grecque : absence d'applicabilité du règlement Bruxelles I bis,
note sous CJUE 15 nov. 2018, Fanny Giansetto

ENTRETIEN

- 576 *Loïs Raschel* - Le pôle accidents collectifs du parquet de Paris :
quel traitement pénal pour les catastrophes ?

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Prot.: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

529

Les généraux de l'An II



ACTUALITÉS

532

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (prêt en devise étrangère):
législation empêchant l'annulation
du contrat, *CJUE 14 mars 2019*

Entreprise en difficulté

Mandataire judiciaire (monopole pour agir):
préjudice personnel d'un créancier,
Com. 6 mars 2019

EIRL (déclaration des créances): opposabilité
de la déclaration d'affectation,
Com. 6 mars 2019

534

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Succession (usufruit d'œuvres d'art):
inventaire en présence des nus-propriétaires,
Civ. 1^{er}, 6 mars 2019

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance de chose (vente):
portée de la transmission des droits
à l'acquéreur, *Civ. 3^e, 7 mars 2019*

Victimes de terrorisme (FGTI):

portée d'une « libéralité » accordée
par l'employeur, *Civ. 2^e, 7 mars 2019*

Réparation du préjudice (enfant handicapé):
portée de l'allocation d'éducation,
Civ. 2^e, 7 mars 2019

535

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente en l'état futur d'achèvement
(vice apparent): action en diminution
du prix, *Civ. 3^e, 7 mars 2019*

Contrat d'entreprise (réception
avec réserve): absence de l'entrepreneur,
Civ. 3^e, 7 mars 2019

Contrat d'entreprise (présomption
de responsabilité): remplacement
d'un insert, *Civ. 3^e, 7 mars 2019*

Copropropriété

Assemblée générale (annulation):
irrecevabilité d'une demande subsidiaire
hors délai, *Civ. 3^e, 14 mars 2019*

Assemblée générale (décision):
portée de l'approbation des comptes,
Civ. 3^e, 14 mars 2019

Parties communes spéciales
(charges spéciales): pas de création
d'un syndicat secondaire,
Civ. 3^e, 14 mars 2019

537

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (citoyenneté européenne):
contrôle de la perte de plein droit
de la nationalité, *CJUE 12 mars 2019*

Regroupement familial (titre de séjour):
production de documents falsifiés,
CJUE 14 mars 2019

538

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Administration de substance nuisible (VIH):
absence de contamination de la victime,
Crim. 5 mars 2019

Blanchiment de fonds (présomption d'origine
illicite): volonté de dissimulation,
Crim. 6 mars 2019

539

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative):
contrôle de la motivation de la décision
du préfet, *Civ. 1^{er}, 6 mars 2019*

Étranger (rétention administrative):
contrôle du maintien après une demande
d'asile, *Civ. 1^{er}, 6 mars 2019*

Défenseur des droits: présentation
du rapport annuel d'activité pour 2018

Fiscalité

Fraude fiscale (blanchiment):
condamnation de la banque UBS
à une amende record, *TGI Paris, 21 févr. 2019*

Santé publique

Hospitalisation d'office (maintien):
respect du délai de saisine du juge,
Civ. 1^{er}, 6 mars 2019

542

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

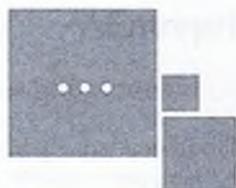
Droit du travail

Intéressement (prime): référence
aux modalités de calcul dans le contrat
de travail, *Soc. 6 mars 2019*

Sécurité sociale

Accident du travail (accidents successifs):
modalités d'indemnisation de la victime,
Civ. 2^e, 14 mars 2019

Procédure de contrôle: méthodes
de vérification par échantillonnage,
Civ. 2^e, 14 mars 2019



POINTS DE VUE

544 Les maux de la traduction : nouvelles illustrations avec la directive ECN + par Anne-Sophie Choné-Grimaldi

546 Le détachement des travailleurs, symbole des débats sur l'avenir de l'Union européenne par Julien Icard



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

548 Éclairage européen sur la banalisation de la notion de « service » en droit de la consommation. À propos de la modification du champ d'application de l'action de groupe par la loi ELAN par Carole Aubert de Vincelles

PANORAMA

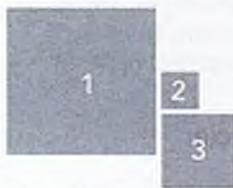
555 Procédure civile janvier 2018 - janvier 2019 par Natalie Fricero

NOTES

563 Actes illicites commis à l'occasion d'une manifestation : de l'*imbroglia* des responsabilités à l'imbrication des fautes, note sous Cass., ch. mixte, 30 nov. 2018 par Sébastien Pellé

568 L'abus du droit d'agrément dans une société en nom collectif, note sous Com. 6 févr. 2019 par Antoine Tadros

572 Restructuration de la dette grecque : absence d'applicabilité du règlement Bruxelles I bis, note sous CJUE 15 nov. 2018 par Fanny Giansetto



ENTRETIEN

576 Loïs Raschel - Le pôle accidents collectifs du parquet de Paris : quel traitement pénal pour les catastrophes ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr